



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2023 ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Convention formation secourisme année 2022-2023

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	8

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le quinze mars, s'est réuni le dix-huit avril deux mille vingt-trois sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Etaient présents :

Madame Valérie FOURNIER, Madame Charlotte ODENT, Madame Mélissa VARCHOSAZ, Madame Karine VILLY, représentant le Conseil Municipal

Madame Mélanie ROLLAND, Monsieur Frédéric DUPONT, administrateurs

Madame Anne SARLOTTE, Directrice d'école primaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Étaient Représentés : Madame Martine ROUCHON par Madame Karine VILLY

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20230418-7-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

FORMATION ET RECYCLAGE
"PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1"
APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
"LEVALLOIS SPORTING CLUB SAUVETAGE"

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, réuni en séance le 18 avril 2023,

CONSIDÉRANT que, dans le souci de renforcer la sécurité des activités proposées aux enfants des centres de loisirs, la Caisse des Ecoles souhaite continuer à dispenser, aux agents du secteur périscolaire (animateurs), des séances de formation et de recyclage PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1),

CONSIDÉRANT que la section "sauvetage" de l'Association "Levallois Sporting Club", qui est habilitée par le Ministère de l'Intérieur et la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme, possède en son sein des éducateurs qualifiés pour dispenser cet enseignement,

VU la convention proposée par l'Association "Levallois Sporting Club Sauvetage", dont le siège social sis 24 rue Louise Michel à Levallois, pour l'organisation de ces séances au cours de l'année scolaire 2022/2023,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'approuver la convention avec l'Association "Levallois Sporting Club Sauvetage" pour l'organisation, au cours de l'année scolaire 2022/2023, des séances de formation et de recyclage PSC1 destinées aux agents du secteur périscolaire qui encadrent les activités proposées aux enfants des centres de loisirs.

ARTICLE 2 : D'autoriser Madame Laurence BOURDET -MATHIS, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles, à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : D'imputer le montant total de la dépense sur le budget de la Caisse des Ecoles.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire
délégué à la Vie scolaire,
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles

Accuse de réception en préfecture
092-269200770-20230418-7-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023